

Délibération du Conseil municipal

Séance du 23 septembre 2025

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents | BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à VIGNER Jean-Philippe
LECACHEUR Julien	à PAVILLON Jean-Paul
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusé(s)

Absents

| GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

| MINETTO Jacques et RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 17 septembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 24 septembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2309-08 | Administration générale - Modification des statuts d'Angers Loire Métropole - Action sociale d'intérêt communautaire

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, maire, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-17,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-4 et L. 123-4.1 et suivants,

Vu les statuts modifiés de la communauté urbaine Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2025-154 du 7 juillet 2025 d'Angers Loire Métropole portant sur la modification des statuts d'Angers Loire Métropole – Action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant l'avis de la commission ressources du 16 septembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le transfert à la communauté urbaine Angers Loire Métropole des compétences de la commune en matière d'«action sociale reconnue d'intérêt communautaire», qui sera définie ultérieurement par des délibérations spécifiques,
- Sollicite la modification des statuts d'Angers Loire Métropole avec mention de la nouvelle compétence en ces termes, au sein du chapitre II - Compétences Facultatives :
« 3° Action sociale d'intérêt communautaire
 - Création d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), avec définition, par délibérations concordantes, de l'action sociale reconnue d'intérêt communautaire dans les conditions de l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles. »,
- Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à mettre en œuvre et à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	25	CONTRE	1 (D. LIZE)
Pouvoirs	5	ABSTENTION	1 (M. REBILLARD)
Pris part au vote	30	TOTAL	30
<u>Délibération adoptée à la majorité</u>			

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON


